



Licenciement pour incapacité du travail

Par **gruson**, le **16/12/2009** à **11:45**

Bonjour,rrnrJ'ai été licencié après une inaptitude au poste de travail que j'occupais déclarée par la médecine du travail, à la suite d'un harcèlement moral par mon entreprise.rrnrJe voudrai savoir à quelle moment, l'employeur est tenu de m'adresser mon solde de tout compte ainsi que les documents nécessaires aux assedic, rnrn- dans les jours qui suivent mon licenciement ?rn- ou peut-il tenir compte des trois mois de préavis non effectués ?rnrnsachant que mon licenciement a été immédiat, sans préavis ?rnrnD'avance je vous remercie